

# Bilan d'activité 2015

Formation  
Bois énergie  
Ressource forestière  
Transition énergétique  
Construction  
Bois local  
Développement forestier  
Mobilisation  
Commercialisation  
Elus référents  
Communes forestières  
Gouvernance  
Filière



# L'actualité nationale

Après plus d'un an et demi de négociations, les élus des Communes forestières ont signé le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) Etat-ONF-FNCOFOR pour 2016-2020. Ils ont ainsi manifesté leur volonté de conserver un gestionnaire unique et une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques françaises, en particulier celles des collectivités.

## Le contrat pour la gestion des forêts publiques

Fin 2014, les élus forestiers se sont mobilisés contre un projet du ministère du Budget qui prévoyait de manière unilatérale et sans concertation, d'augmenter de 50 millions d'euros sur trois ans la contribution des collectivités au financement de l'ONF. Face à cette mobilisation de tous les échelons, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt avait alors annoncé que la contribution des communes ne serait pas majorée en 2015. Dans le même temps, il avait mis un terme au Contrat en cours un an avant son échéance.

Début 2015, une mission interministérielle (Agriculture, Finances, Ecologie) a été chargée d'évaluer les coûts de la gestion des forêts des collectivités auprès de six régions.

En parallèle, des groupes de travail thématiques composés des ministères de tutelle, de l'ONF et d'élus des Communes forestières ont élaboré des propositions pour définir les nouvelles orientations du Contrat.

La consultation a été une étape essentielle suite au Congrès national de Nancy. La Fédération nationale a recueilli l'avis des élus sur les propositions contenues dans le projet du COP et les conditions de sa validation éventuelle. Ces échanges ont permis de s'appuyer sur les observations et les positions de ses adhérents dans la négociation. En Franche-Comté, cette rencontre a eu lieu le 13 octobre 2015.

A l'issue des négociations, aucune contribution financière supplémentaire n'est demandée aux communes. La stabilisation des effectifs de l'ONF et le maintien du versement compensateur à hauteur de 140 millions d'euros par an pendant la durée du contrat seront assurés.

En contrepartie, le nouveau COP fixe des objectifs de récolte accrue sur la base des aménagements forestiers, de 8,5 millions de m<sup>3</sup> de bois prélevés par an d'ici à 2020. Les Communes forestières seront vigilantes sur leurs propres engagements pour accroître la mobilisation des bois et faciliter l'approvisionnement des entreprises tout en veillant à ce que leurs forêts continuent à répondre aux attentes diverses des citoyens.

## La révision de la charte de la forêt communale

Si les élus ont renouvelé leur confiance à leur gestionnaire unique, ils ont adressé dans le même temps un message clair de vigilance à l'ONF et aux pouvoirs publics.

Les outils de gouvernance qui existent entre les Communes forestières et l'ONF aux niveaux national, régional et communal, devront travailler encore plus en proximité, identifier les freins, trouver des points d'amélioration et renforcer le lien à chaque étape de décision. Les élus ont un rôle de médiation et de responsabilité.

La charte de la forêt communale définit les domaines de compétence et d'intervention des élus et de l'ONF.

Cette charte est en cours de renouvellement à la suite de la signature du nouveau contrat.

Neuf thématiques ont été identifiées et réunies en trois groupes de travail : gestion durable et patrimoniale (aménagement, commercialisation, travaux patrimoniaux), intégrité foncière et gouvernance (surveillance, risques, gouvernance-partenariats), fonction hors production de bois (accueil, biodiversité, chasse-pêche-concessions). Chaque groupe, présidé par un membre du bureau, associe des élus et des salariés du réseau des Communes forestières. Un calendrier a été fixé avec 3 réunions de travail par groupe d'avril à juin 2016 et une remise des propositions au comité de synthèse FNCOFOR-ONF début juillet. La rédaction finale de la charte est prévue fin 2016.



Une quarante d'administrateurs des Communes forestières de Franche-Comté se sont rassemblés le 13 octobre 2015 avec le Président national pour échanger sur le contenu du COP.



Signature du COP le 7 mars 2016 en présence du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, des représentants du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, de l'ONF et de la Fédération nationale des Communes forestières.



## Une politique nationale de la forêt avec les territoires

Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) est le document-cadre sur les grandes orientations de la politique forestière nationale pour les 10 prochaines années. La Fédération nationale des Communes forestières a participé, en 2015, aux cinq groupes thématiques chargés de contribuer à son élaboration. Ce vaste chantier, prévu dans la loi d'avenir, a mobilisé les élus et les équipes des Communes forestières qui ont formulé leurs propositions dans chacun des groupes de travail : GT1 "Gestion durable des ressources forestières", GT2 "Forêt et territoire", GT3 "Economie de la filière forêt-bois", GT4 "Recherche et développement", GT5 "Mise en cohérence du PNFB avec la stratégie de l'UE et les enjeux internationaux". Les contributions ont été remises au Conseil supérieur de la Forêt et du Bois dans l'été 2015.

En tant que président du groupe "forêt et territoire", Dominique Jarlier a rappelé l'objectif de mettre en mouvement la politique forestière nationale dans les territoires. Cette approche multifonctionnelle et solidaire vise à donner une place active à la filière forêt-bois dans le développement des territoires et à prendre en compte leur diversité.

La mise en œuvre, en régions, du PNFB doit se concrétiser par l'écriture du Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB). C'est le rôle des Commissions régionales de la forêt et du bois, coprésidées par les présidents des Conseils régionaux et les préfets. Les Communes forestières de Franche-Comté, à travers l'Union régionale, participeront aux travaux de cette commission.

L'inscription dans ces programmes sera un préalable pour bénéficier des financements du fonds stratégique. Les Régions devront effectuer un travail d'adaptation, de concertation et de prise en compte des spécificités régionales. Les Communes forestières s'investissent auprès d'elles dans la mise en œuvre de cette politique forestière.

Le Conseil supérieur de la Forêt et du Bois, le Parlement de la forêt, dont est membre le président de la Fédération nationale des Communes forestières, a été réuni pour la cinquième fois en avril 2015 par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt Stéphane Le Foll. L'objectif était l'avancée des travaux pour l'élaboration du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB).

En mars 2016, une version stabilisée du PNFB a été présentée et validée au Conseil supérieur de la forêt et du bois. Après enquête publique, son adoption définitive est prévue fin juin 2016.

## Pour une croissance durable

Le Comité Stratégique de Filière aborde les aspects économiques du secteur forêt-bois : compétitivité des entreprises, développement des marchés et des emplois, structuration de la filière.

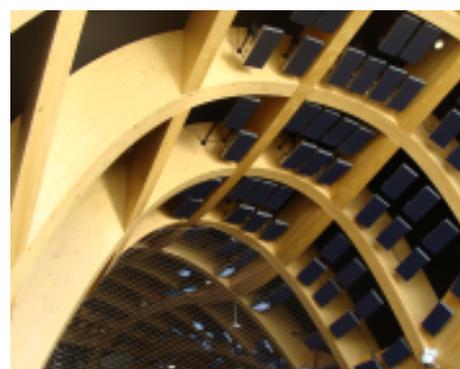
Il a rédigé un Contrat stratégique de filière signé en décembre 2014. La Fédération nationale des Communes forestières a été présente dans plusieurs groupes de travail pour faire reconnaître le rôle des collectivités forestières dans l'économie de la filière. Elle a signé le contrat.

Un an après son installation, le Comité stratégique de la filière bois (CSF Bois) a fait un premier bilan positif : mise en place d'une veille économique mutualisée, déploiement du Fonds Bois II, lancement du plan "Industries du bois" visant à construire des immeubles de grande hauteur en bois, déploiement du 2<sup>ème</sup> plan bois construction pour la valorisation du bois dans la construction et la rénovation, mise en œuvre opérationnelle de l'appel à manifestation d'intérêt Dynamic Bois en faveur de la biomasse forestière (30 M€ d'euros d'aides) reconduit en 2016, lancement d'une mission "Recherche et Innovation 2025 filière forêt-bois".

Le pavillon France de l'Exposition universelle de Milan, fabriqué par l'entreprise SIMONIN, avec des résineux du massif jurassien est une belle illustration des savoir-faire locaux et de la valorisation des bois des massifs français.



Congès national des Communes forestières à Nancy les 1er et 2 octobre 2015.



# Les Communes forestières en Franche-Comté

Le réseau des Communes forestières de Franche-Comté défend les intérêts des communes propriétaires de forêt. Il conduit une action syndicale et des actions de terrain pour diffuser les bonnes pratiques et faire que la forêt et le bois deviennent un levier de développement local.

## Contribution à la négociation du COP

Pour que les attentes comtoises ne soient pas oubliées dans la négociation du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016-2020 de l'ONF, le réseau des Communes forestières de Franche-Comté a transmis à la Fédération nationale des Communes forestières les points fondamentaux à prendre en compte. S'appuyant sur les contributions des associations départementales du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, le Conseil d'administration de l'Union régionale a demandé :

- que la négociation du COP porte sur la gestion de l'ONF et pas seulement sur le financement du régime forestier. Les communes dont les forêts en relèvent par l'application du code forestier n'étant pas responsables de son déficit, il faut rechercher les conditions pérennes d'un budget équilibré.
- que chaque mission de la charte de la forêt communale relevant du régime forestier fasse l'objet d'un contrôle effectif de sa mise en œuvre ;
- que les missions du régime forestier soient à nouveau précisées, en particulier celles relatives à la mise en vente des coupes (cubage, classement des bois façonnés notamment). L'intégration de ces missions au régime forestier serait cohérente avec l'objectif de développement des contrats d'approvisionnement ;
- que le maillage territorial et l'organisation des quatre agences et de la direction territoriale en Franche-Comté soient maintenus et stabilisés ;
- que l'Etat et ses services déconcentrés agissent dans tous les départements de France auprès des communes propriétaires d'un patrimoine forestier susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution hors régime forestier afin qu'il en bénéficie ;



Par ailleurs, le Conseil d'administration a fait savoir que les communes de Franche-Comté n'accepteraient pas d'augmentation des frais de garderies (ils sont fixés à 10 % en zone de montagne et 12 % en zone de plaine) ni de la contribution à l'hectare (de 2 € par hectare). Toute augmentation raisonnable n'aurait qu'une incidence faible sur le budget de l'ONF et forte sur le budget des communes.

Enfin le Conseil d'administration demandait que la part du régime forestier consacrée à la mobilisation de bois en forêt des collectivités fasse l'objet d'une mesure de son effet levier sur l'économie générée dans la filière (emplois générés, valeur ajoutée produite, fiscalité nationale, régionale, départementale et locale levée, charges salariales et patronales collectées...).

Ces demandes ont été en grande partie prises en compte dans la négociation qui a abouti à la signature, le 7 mars 2016, d'un nouveau contrat. Celui-ci prévoit de stabiliser les effectifs de l'ONF et de ne pas augmenter les contributions des communes à son financement.

L'effort demandé aux communes propriétaires de forêts relevant du Régime forestier repose essentiellement sur leur engagement dans l'accroissement de la mobilisation de bois et dans le développement du façonnage des coupes et des contrats d'approvisionnement avec les transformateurs.

## Renouvellement de l'équipe de permanents



Grégory DEZ, chargé de mission sur le département du Doubs et référent de l'action bois énergie a quitté les Communes forestières de Franche-Comté le 31 décembre 2015. Fort de 7 années d'expériences acquises au sein de notre réseau, il part rejoindre l'agence ONF de Mulhouse.

Sylvain LAPLACE, ingénieur forestier diplômé en 2015, a rejoint l'équipe de permanents début janvier 2016. Il sera le chargé de mission sur le département du Doubs et aura pour objectifs de décliner les actions des Communes forestières en lien avec la feuille de route 2014-2020. Il sera également le référent des actions bois énergie et transition énergétique.

## Construire les relations partenariales entre les Communes forestières et l'ONF

La mise en parallèle des objectifs stratégiques du COP et de la feuille de route des Communes forestières jusqu'en 2020 permet de mettre en évidence les convergences entre nos structures et ainsi de définir les modalités de notre partenariat pour atteindre ces objectifs.

ONF - Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020	Communes forestières - Feuilles de route 2014-2020		
<p><b>Axe 1 - Accroître la mobilisation du bois au bénéfice de la filière et de l'emploi</b></p> <p><b>Socle commun à toutes les forêts publiques, l'ONF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ adaptera les aménagements forestiers développera le bois façonné et la passation de contrats d'approvisionnement</li> <li>■ insitera à la certification de la gestion participera à l'approvisionnement du marché émergent des matériaux et énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>Forêts des collectivités :</b></p> <p>L'ONF assurera la mobilisation des bois pour arriver à 8,5 Mm<sup>3</sup> en 2020.</p> <p>Le taux d'aménagement des forêts des collectivités atteindra au moins 98% de la surface en 2020.</p> <p>L'Etat, l'ONF et la FNCOFOR veilleront à ce que le régime forestier soit bien appliqué à l'ensemble des forêts des collectivités qui en relèvent.</p> <p>L'ONF développera la production de bois façonné en forêt des collectivités, (30 % des volumes commercialisés d'ici 2020).</p> <p>L'augmentation de la taille des unités de gestion en forêt des collectivités sera recherchée.</p> <p>La programmation triennale des coupes... en particulier pour les forêts de moins de 200 ha.</p> <p>La délivrance, par l'affouage et les cessions amiables fera l'objet d'une révision.</p> <p>La charte de la forêt communale sera révisée d'ici 2017.</p>	<p>La recherche appliquée, le développement et l'innovation.</p> <p>La rémunération des services rendus</p> <p><b>Axe 3 - Mieux répondre aux attentes spécifiques de l'Etat et des citoyens</b></p> <p>Conforter les missions d'intérêt général. Accueillir le public en forêt. Valoriser les démarches innovantes.</p> <p><b>Axe 4 - Adapter la gestion de l'ONF aux spécificités des DOM</b></p> <p><b>Axe 5 - Stabiliser les effectifs et accompagner les évolutions de l'établissement par une gestion dynamique des ressources humaines</b></p> <p>Stabiliser l'organisation de l'établissement et les effectifs.</p> <p><b>Axe 6 : Améliorer la durabilité du modèle ONF et consolider son équilibre financier</b></p> <p>Garantir la transparence du financement du régime forestier et sécuriser les recettes des collectivités.</p> <p>Consolider l'équilibre financier de l'ONF.</p>	<p><b>Objectif 1 - Conduire une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale dans le cadre du Régime forestier</b></p> <p>Former les équipes municipales.</p> <p>Promouvoir la valeur d'une sylviculture dynamique (résistance des forêts aux changements climatiques).</p> <p>œuvrer au maintien de l'équilibre sylvocynégétique.</p> <p>Poursuivre la certification PEFC.</p> <p><b>Objectif 2 - Engager les communes dans une sylviculture dynamique</b></p> <p>Démonter l'intérêt de pratiquer une sylviculture dynamique.</p> <p>Se réapproprier l'exploitation.</p> <p>Expérimenter une planification pluriannuelle des travaux et des exploitations.</p> <p><b>Objectif 3 - Approvisionner les transformateurs régionaux en circuits courts au prix du marché</b></p> <p>Répondre aux besoins des transformateurs.</p> <p>Centrer la commercialisation sur deux pôles : adjudication et contrats d'approvisionnement (objectif 50%).</p> <p>Amplifier les engagements d'apport pluriannuels aux ventes groupées.</p> <p>Poursuivre les travaux du comité régional des ventes (CoFor-ONF).</p> <p>Poursuivre les rencontres biennales CoFor-ONF-Feuillus et Résineux de Franche-Comté.</p> <p>Participer à l'observatoire régional des marchés du bois façonné.</p> <p><b>Objectif 4 - Renforcer la contribution de la forêt au développement des territoires</b></p> <p>Accompagner les territoires : prise en compte du potentiel forestier dans leur stratégie de développement.</p> <p>Participer aux instances régionales de la forêt et du bois.</p>	<p><b>Objectif 5 - Permettre à la forêt et au bois d'être les pivots de la transition énergétique et de l'atténuation des changements climatiques</b></p> <p>Achever la couverture régionale en PAT. Sylviculture dynamique et construction publique en bois local dans les PCET.</p> <p><b>Objectif 6 - Achever l'organisation de la gouvernance avec l'ONF aux échelles régionale et locale</b></p> <p>Echelle communale : rencontre ONF-commune.</p> <p>Echelle de l'UT : action élu référent.</p> <p>Echelle de l'agence : instaurer des relations de travail CoFor-ONF.</p> <p>Echelle régionale : poursuivre les relations de travail CoFor-ONF.</p> <p><b>Objectif 7 - Poursuivre l'implication des Communes forestières dans la filière forêt-bois régionale</b></p> <p>Porter la feuille de route au sein de la filière forêt-bois et des financeurs.</p> <p>Contribuer à l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois.</p> <p>Participer aux travaux du Comité d'orientation forêt-bois et à ceux de l'ADIB.</p> <p><b>Objectif 8 - Affirmer le rôle des communes forestières de Franche-Comté aux échelles régionale et nationale</b></p> <p>Porter la forêt communale comtoise au niveau national et la représenter dans les instances régionales.</p> <p><b>Objectif 9 - Conforter le réseau des communes forestières de Franche-Comté</b></p> <p>Relations associations départementales et union régionale, rechercher des financements publics, apporter des services aux communes adhérentes, atteindre un taux d'adhésion de 70%, adapter les cotisations.</p>
<p><b>Axe 2 - Relever le défi du changement climatique et de la préservation de la biodiversité, à travers :</b></p> <p>La recherche de l'équilibre forêt-gibier</p> <p>La prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante</p> <p>La gestion de la biodiversité remarquable.</p>			

## Périmètre d'intervention

Les formations sont dispensées sur toute la région Franche-Comté avec l'appui de chacune des quatre associations départementales.



## Partenariat

Les thèmes des formations sont validés en commission régionale de la forêt communale (composée de l'ONF et des Communes forestières). Les contenus des modules, élaborés par les Communes forestières, sont validés par les services concernés de la direction territoriale. L'organisation des visites de terrain lors de ces journées est confiée à l'ONF.

## Objectifs et effets attendus

La forêt communale comtoise structure l'amont de la filière bois, par sa surface (50% de la surface régionale boisée) et la quantité de bois qu'elle met sur le marché (60% du bois commercialisé). Les communes forestières ont donc un poids prépondérant dans la gestion durable de cette ressource, dans l'activité d'exploitation (entreprises de travaux forestiers) et dans l'approvisionnement des transformateurs régionaux (scieries, industries du panneau, papeteries, chaufferies collectives au bois...).

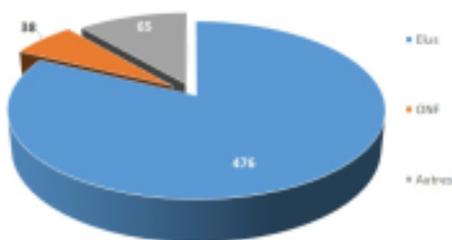
La réussite des évolutions à conduire dépend beaucoup des décisions prises individuellement et annuellement par les 1 740 conseils municipaux qui ont en charge la gestion de leur patrimoine forestier communal, pour :

- garantir sa gestion durable ;
- consolider l'activité des entreprises de travaux forestiers ;
- favoriser le développement des entreprises de la 1<sup>er</sup> transformation ;
- amplifier l'usage du bois dans les constructions communales ;
- et structurer la filière bois-énergie.

C'est pourquoi, le réseau des Communes forestières engage chaque année un programme de formations favorisant une amélioration continue des compétences forestières des maires, des adjoints et des conseillers municipaux. Elles visent à leur donner un minimum de connaissances pratiques et d'informations. Ainsi, les élus pourront jouer pleinement leur rôle de décisionnaire pour la gestion et la valorisation de leur forêt communale.



Nombre de participants en 2015



## Zoom 2015

18 sessions organisées dont :

- 7 sur l'affouage
- 11 sur la commercialisation des bois

Les nouvelles méthodes pédagogiques mises en place permettent de rendre le groupe acteur de sa formation. De plus, par leur répétition dans les différents modules de formation, elles donnent des points de repères importants aux élus.

Cette action reçoit le concours financier de Fonds Européen



Fonds européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



# La structuration de la filière bois énergie

## Périmètre d'intervention

L'action est conduite sur toute la région Franche-Comté à l'échelle des Pays.

## Partenariat

L'ADIB (Interprofession de Franche-Comté), Proforêt (Association de représentation et d'aide au développement de l'activité des entreprises de travaux forestiers - ETF), les espaces info énergie...



## Objectifs et effets attendus

Afin de valoriser au mieux et durablement la ressource forestière de nos territoires, et dans un contexte de développement des productions d'énergies renouvelables, la structuration de la filière bois énergie est essentielle. Aujourd'hui de nombreux porteurs de projets sur cette thématique sont à la recherche d'interlocuteurs pour les conseiller et les accompagner, depuis la définition de leur stratégie à la réalisation des projets.

En réponse, l'Union Régionale des Associations des Communes forestières de Franche-Comté :

- apporte une méthode pour garantir un approvisionnement en adéquation avec les besoins des chaufferies, le Plan d'approvisionnement territorial (PAT) ;
- accompagne les porteurs de projet d'installation en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs de la filière ;
- propose des modes de gestion adaptés aux objectifs des maîtres d'ouvrage.

## Zoom 2015

10 territoires sur 16 disposent d'un PAT, 2 sont en cours de réalisation, et 3 lancent la démarche en 2016



Cette action est financée par :



région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**

## Périmètre d'intervention

L'action est conduite sur toute la région Franche-Comté à l'échelle des Pays et des Communautés de communes.



## Partenariat

Tous les acteurs de la filière.

## Objectifs et effets attendus

7 territoires ou collectivités sont lauréats de l'appel à projet Territoire à énergie positive (TEPOS), et les Pays et PETR de Franche-Comté se sont presque tous engagés dans des démarches Plan climat énergie territoriale (PCET).

Au vu du fort caractère forestier de la Franche-Comté, l'utilisation de bois local (pour la construction comme pour l'énergie) comme ressource durable et renouvelable apparaît pertinente et doit y être clairement identifiée et intégrée.

Les Communes forestières de Franche-Comté proposent un accompagnement adapté à l'état d'avancement de ces démarches, pour que la forêt et le bois puissent pleinement jouer leur rôle dans les programmes d'actions et leur mise en œuvre.

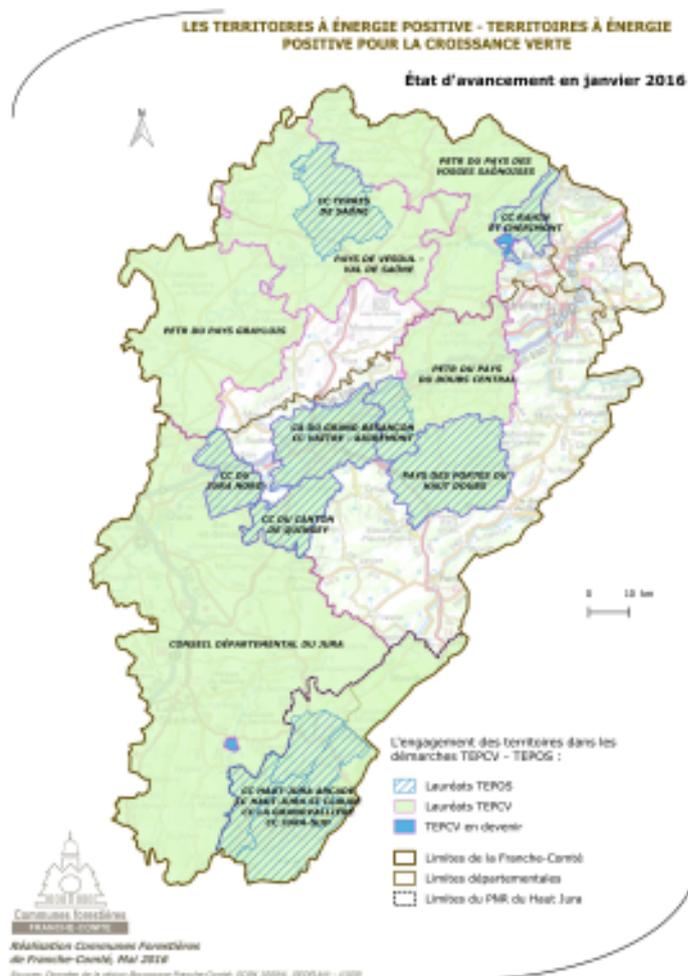
## Zoom 2015

Deux réunions de sensibilisation, destinées aux chargés de mission des Pays et Communautés de communes ont eu lieu, afin d'intégrer la forêt et le bois comme réponse aux objectifs du PCET pour en faire un levier de développement local. Deux thématiques ont été présentées : la filière bois énergie et l'intégration du bois local dans les constructions publiques.

Un arbre de décision a été élaboré afin de donner aux territoires une vision globale des possibilités de contribution du bois et de la forêt aux objectifs des PCET. Cet outil a été présenté et transmis à tous les territoires de Franche-Comté.

Les Communes forestières ont notamment aidé à intégrer les résultats des Plans d'Approvisionnements Territoriaux (PAT) au diagnostic des PCET du PNR du Haut-Jura, du Pays des Portes du Haut-Doubs.

Les Communes forestières ont également participé à la définition de la stratégie et du programme d'actions des PCET de plusieurs territoires, et aidé à la rédaction des candidatures TEPOS, promouvant le bois et la forêt comme des atouts à prendre en compte.



Cette action est financée par :



région BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

# Le développement des territoires par la forêt

## Périmètre d'intervention

L'action est conduite sur toute la région Franche-Comté à l'échelle des PNR, Pays et Communautés de communes.

## Partenariat

Tous les acteurs de la filière (ONF, forêt privée, interprofession, scieurs, ETF...).

## Objectifs et effets attendus

Les Communes forestières de Franche-Comté appuient des démarches allant de la charte forestière de territoire (CFT) à l'inscription de volets forestiers dans différents outils, en particulier les programmes LEADER. Ces politiques territoriales permettent de faire de la forêt un axe du développement du territoire où la somme des décisions individuelles prises dans un sens collectif contribue à faire de la ressource forestière un levier de développement de l'espace rural.

Les Communes forestières proposent leurs compétences aux territoires de projet afin d'intégrer la forêt et le bois dans leur stratégie de développement territorial. Elles les accompagnent dans l'élaboration et l'animation de leurs programmes d'actions forêt-bois, de leur rédaction à leur mise en œuvre.

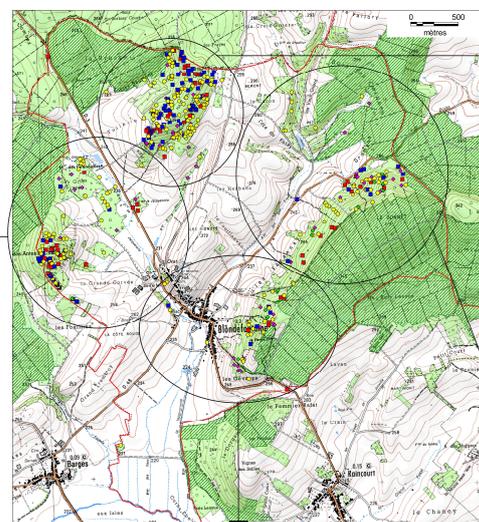


## Zoom 2015 sur la Charte forestières des Hauts du Val de Saône

Le diagnostic de la CFT a montré une structure foncière forestière très morcelée (80 % des propriétaires de forêt privée possèdent moins d'1 ha) pénalisant la gestion forestière et la valorisation de la ressource bois. La mise en place d'une politique sur les biens sans maître vise à les incorporer dans le domaine communal, en vue de dynamiser la restructuration foncière forestière par des actions type "bourse foncière". Une boîte à outils a été construite pour pouvoir qualifier un bien de sans maître et mettre en œuvre les procédures d'acquisition. 11 communes de la CFT sont engagées dans cette démarche représentant un potentiel cumulé d'environ 50 ha. L'objectif vise à la fois l'aménagement du territoire et la restructuration du foncier forestier privé. Le but n'est pas, pour les communes, de conserver tous les terrains incorporés dans ce cadre mais d'utiliser ces biens pour faire des échanges (vente/acquisition) sur des secteurs privilégiés et de proposer à la vente le reste à travers une bourse foncière (mise œuvre à travers une autre action de la CFT : le Plan de développement de massif). A terme l'enjeu est de restructurer le foncier forestier privé et donc de favoriser la mobilisation des bois.

Une action sur les pratiques de l'affouage a également été conduite à travers une journée de sensibilisation. La MSA est intervenue pour évoquer la prévention des accidents de bûcheronnage et les Communes forestières pour présenter les précautions à prendre pour organiser l'affouage et éviter d'engager la responsabilité des élus.

La Charte forestière prévoit également de communiquer auprès des scolaires sur la biodiversité. Deux communes ont été accompagnées pour définir un projet de plantation pédagogique, le présenter en conseil d'école et candidater à l'appel à projet « plus d'arbres plus de vie » permettant la fourniture gratuite de plans et de kits pédagogiques pouvant être utilisés dans le cadre périscolaire.



Cette action est financée par :



## Périmètre d'intervention

La Communauté de communes des Hauts du Val de Saône avec les communes de Blondfontaine, Semmadon et Villars-le-Pautel ; La Communauté de communes Jura Nord avec les communes de Gendrey, La Barre et Ranchot ; Le Pays du Revermont avec les communes de Montigny-les-Arsures, Poligny et Tourmont.

## Partenariat

Cette action est conduite avec les responsables UT et agents l'ONF des 3 secteurs concernés.



## Objectifs et effets attendus

Cette expérimentation d'un modèle pluriannuel de gestion - commercialisation « clé en main » adapté aux divers peuplements forestiers est construit sur une approche gagnant-gagnant (pour le patrimoine forestier communal, pour la commune, pour l'ONF, pour les entreprises de travaux forestiers et pour les transformateurs du massif). Ce modèle utilise de façon judicieuse les modes de commercialisation pour écouler l'ensemble des produits bois récoltés vers les transformateurs et éviter les invendus.

L'objectif de l'action est de poursuivre l'expérimentation et de mesurer, dans chaque commune, les résultats obtenus sur les paramètres sylvicoles, financiers et économiques.

## Zoom 2015

Des bonnes pratiques ont été mises en avant sur les communes faisant partie de l'expérimentation comme :

- la mise en place des cloisonnements d'exploitation pour préserver les sols. Confiés à des cessionnaires ou aux affouagistes, ces cloisonnements permettent d'anticiper et de préparer le passage en coupe des parcelles d'amélioration.
- le « contrat pluriannuel de travaux sylvicoles », dédié aux plantations et développé par l'ONF. Il s'agit d'un forfait plantation où sont réalisées toutes les prestations nécessaires (préparation du sol, maîtrise de la végétation, fourniture et mise en place de plants, etc.) dont le résultat est garanti à 5 ans.
- les commissions bois ont décidé de limiter les portions d'affouage à 30 stères maximum par foyer, de revendre le surplus d'affouage (fond de coupe) en orientant ces bois de qualité secondaire vers une vente par contrat d'approvisionnement de bois de trituration, générant ainsi une recette supplémentaire pour la commune. Les parcelles en régénération présentant des enjeux forts (levée des graines, survie et croissance des semis) ont été privilégiées permettant de planifier en amont les travaux sylvicoles à réaliser.
- les 3 communes du Hauts du Val de Saône ont contribué à apporter du bois en contrat vers 3 scieries et une usine de panneaux localisées sur le département de la Haute-Saône. Des contrats de prestations ont également été conclus avec 6 entreprises de travaux forestiers (ETF) situées sur ou à proximité du territoire.



Cette action reçoit le concours de :



région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**



Fonds européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



## Périmètre d'intervention

L'action est conduite sur toute la région Franche-Comté.

## Partenariat

Cette action est conduite avec les directeurs des agences ONF, les responsables UT et agents ONF.

## Objectifs et effets attendus

Les Communes forestières généralisent l'organisation déconcentrée des associations départementales en installant des élus référents à l'échelle des unités territoriales de l'ONF.

L'objectif est de créer un réseau de référents forêt-territoire reposant sur un binôme composé, à l'échelle de chaque unité territoriale (UT) de l'ONF, d'un ou deux élu(s) référent(s) (52 au total sur toute la région sur 31 UT) et d'un chargé de mission des Communes forestières (3 pour toute la région).

Le réseau régional de référents forêt-territoire porte, auprès des communes, de leur secteur des solutions qui concilient « gestion durable de leur propriété forestière » et « contribution au développement territorial ». Cela passe par la conjugaison d'une sylviculture respectueuse de la ressource (forêt, patrimoine naturel, sol...) et dynamique qui favorise la mise en économie des produits bois. En devenant des producteurs de bois engagés dans le développement de leur filière et de leur territoire, les communes contribueront à la lisibilité de l'activité des entreprises de travaux forestiers, à la sécurisation de l'approvisionnement des entreprises de la 1<sup>re</sup> transformation, à l'accroissement des volumes destinés à la trituration et à l'organisation de la filière bois énergie.



## Zoom 2015

La phase d'installation des élus référents, en cours de finalisation, se traduit par des réunions de présentation de la démarche.

Ces réunions ont permis de présenter :

- les élus référents,
- les spécificités de la forêt communale de l'UT,
- l'organisation et le fonctionnement des Communes forestières,
- la feuille de route des Communes forestières,
- les différentes étapes d'installation du réseau de référents forêt-territoire.

L'élu référent marque la représentation de chaque association départementale sur son secteur. Il participe à l'organisation des formations. Il est un relais entre l'association, les communes et l'ONF pour diffuser des informations et faire remonter des besoins.

*Cette action reçoit le concours de fonds stratégique*



### Association du Doubs

Président : Christian COUTAL  
Chargé de mission : Sylvain LAPLACE  
Assistante : Gaëlle MESNIER  
Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANÇON Cedex  
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44  
doubs@communesforestieres.org

### Association de la Haute-Saône

Président : Jacky FAVRET  
Chargé de mission : Mikaël POISSONNET  
Assistante : Evelyne REVEILLON  
73 avenue Aristide BRIAND  
70000 VESOUL  
Tél. : 03.84.97.11.96  
Fax : 03.84.97.11.91  
hautesaone@communesforestieres.org

### Association du Jura

Président : Michel BOURGEOIS  
Chargée de mission : Leslie CONSTANTIN  
Assistante : Catherine GLARMET  
4 avenue du 44<sup>e</sup> RI  
39000 LONS-LE-SAUNIER  
Tél. : 03.84.24.86.68  
Fax : 03.84.47.07.31  
contact39@communesforestieres.org

### Association du Territoire de Belfort

Présidente : Emmanuelle ALLEMANN  
Chargé de mission : Mikaël POISSONNET  
Assistante : Evelyne REVEILLON  
Mairie de GIROMAGNY  
28 Grande Rue  
90200 GIROMAGNY  
Tél. : 03.84.97.11.96  
Fax : 03.84.97.11.91  
territoiredebelfort@communesforestieres.org

### Union régionale de Franche-Comté

Président : Jacky FAVRET  
Directeur : Rémi CHAMBAUD  
Assistante : Gaëlle MESNIER  
Référént bois énergie : Sylvain LAPLACE  
Référént démarches territoriales : Mikaël POISSONNET  
Référént formation : Leslie CONSTANTIN  
Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANÇON Cedex  
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44  
franchecomte@communesforestieres.org

### Fédération Nationale

Président : Dominique JARLIER  
13 rue du Général BERTRAND  
75007 PARIS  
Tél. : 01.45.67.47.98 - Fax : 01.45.67.25.99  
federation@communesforestieres.org  
www.fncofor.fr

